

**« Je ne pensais pas que ce travail que j'ai tant aimé  
pourrait m'amener à cela »**

**(extrait d'une des lettres que Christine Renon  
a laissées derrière elle)**

La lettre de cette directrice épuisée est claire, l'institution est mise en cause dans ce geste. Le message est sans appel, ce que l'on demande aux directeurs et directrices et aux enseignant.es en général, vide de sens l'essence même de notre métier: "tous ces petits riens qui occupent 200% de notre journée".



***[Cliquez ici pour adhérer en ligne](#)***

**Téléchargez le bulletin d'adhésion [ici](#)**

**Lettre du SNUipp-FSU n°12**

**Sommaire : Drame, Réunions**

---

**Jeudi 3 OCTOBRE, jour des obsèques  
de Christine Renon, le SNUipp-FSU invite  
les personnels des écoles à lui rendre hommage.  
Dans tous les départements des actions  
sont organisées.**

En Seine Saint Denis, Christine Renon, une directrice a mis fin à ses jours dans son école en laissant derrière elle une lettre où elle écrivait sa souffrance et son épuisement au travail.



## **Hommage à Christine Renon**

**Comme toute la profession**, nous avons été choqué-es d'apprendre le suicide de notre collègue et camarade Christine Renon (syndiquée au SNUipp-FSU), directrice de la maternelle Méhul à Pantin, dont le corps a été retrouvé à l'école, sur son lieu de travail.

**Nos premières pensées** vont évidemment à ses proches, à ses collègues, ainsi qu'à nos camarades du SNUipp-FSU 93. Nous partageons leur peine.

**Mais nous partageons aussi leur colère**, qui est aussi celle des milliers d'enseignant-es qui s'exprime en ce moment même sur les réseaux sociaux et en salle des maîtres. Car au-delà des circonstances particulières, individuelles, intimes qui sont bien sûr propres à chaque tragédie et qu'il convient de respecter, les lettres envoyées par notre collègue avant de se donner la mort font écho au quotidien de chacun d'entre nous, directeur ou PE et doivent nous interroger.

Depuis lundi dernier la profession n'a pas reçu un mot de l'institution concernant le décès de notre collègue.

**Il aura fallu attendre 4 jours et l'intervention du SNUipp-FSU National pour que le ministre se déplace et daigne envoyer un message sur les réseaux sociaux.**



## Dans le département

- Le SNUipp-FSU 06 appelle les collègues à se rassembler devant le RECTORAT de NICE le **jeudi 3 octobre à partir de 17h30** afin de rendre hommage à notre collègue, pour faire part de notre tristesse et de notre colère.
- A cette occasion le SNUipp-FSU mettra à disposition un cahier de recueils de témoignages, de sympathie et de solidarité.
- Si vous le souhaitez, nous vous proposons une affiche à apposer à la porte de votre école **ICI**
- N'hésitez pas à envoyer vos témoignages si vous en sentez le besoin par mail ([snu93@snuipp.fr](mailto:snu93@snuipp.fr)) ou par courrier postal (SNUipp-FSU 93 - Bourse départemental du Travail - 1, place de la Libération - BP n°50076 - 93016 BOBIGNY cedex)

**Précision:** un préavis de grève a été déposé par la FSU nationalement pour couvrir les collègues qui souhaiteraient cesser le travail le 3 octobre.

[Attention déclaration d'intention ce soir avant minuit.](#)

Tout est sur notre site :

<http://06.snuipp.fr/spip.php?article7252>

---



## **Le communiqué du SNUipp-FSU**

### **Rendre à Christine Renon (syndiquée au SNUipp-FSU) l'hommage qu'elle mérite**

La disproportion entre la demande de minute de silence à effectuer lundi en hommage à Jacques Chirac et le silence assourdissant de l'Éducation nationale autour du décès de notre collègue Christine Renon est choquante.

Un simple tweet ministériel pour une victime de souffrance au travail contre une interprétation maximaliste de la circulaire du Premier ministre évoquant la possibilité, et non l'obligation, pour les agents des services publics, et non les usagers que sont les élèves, d'assister à un hommage à l'ancien Président.

Pour le SNUipp-FSU, ce moment de recueillement pour Jacques Chirac doit être laissé à l'appréciation des enseignantes et enseignants et ne doit pas concerner les élèves de primaire.

Face aux carences du ministère, le SNUipp-FSU invite les personnels des écoles à rendre hommage à Christine Renon jeudi 3 octobre à l'occasion de ses obsèques et du CHSCT départemental spécial de Seine-Saint-Denis.

Un hommage également pour exiger une toute autre qualité de vie au travail, pour refuser que le travail engendre des situations de souffrance au quotidien et dénoncer les prescriptions et autres injonctions qui vident le métier enseignant de son sens, afin que ce drame ne se reproduise plus.



## **Un drame et des questions**

Le 21 septembre dernier, Christine Renon, directrice d'école à Pantin (93) a mis fin à ses jours sur son lieu de travail. Le SNUipp-FSU exprime sa peine et apporte tout son soutien

à sa famille et à ses proches qui vivent une terrible épreuve, ainsi qu'à tous les personnels touchés par ce drame.

**Notre collègue a signé sa lettre « Une directrice épuisée. »** Au-delà de la grande émotion qu'il suscite dans l'ensemble de la communauté éducative, son acte pose aussi des questions sur les conditions de travail des directeurs et directrices d'école.

## [Lire la suite](#)

---



## **Réunions information syndicale septembre / octobre 2019 – 8h30 à 11h30 (sauf indication contraire)**

**Participez nombreuses et nombreux !  
Informez votre IEN au moins 48h avant la date.**

**Toutes les dates et modalités: [ICI](#)**

**Important : la participation est de droit et il est possible de récupérer sur les 108h (hors Apc), y compris sur les concertations dites "obligatoires", ou sur la journée de solidarité.**

**"Récupérer" s'entend bien comme étant dispensé de ces heures sans avoir à les refaire par ailleurs.**



**Obligations de service et droit syndical :  
quelle amplitude horaire pour notre temps de travail et quel droit à  
récupération pour les RIS ?**

**Suite à des remontées de collègues et d'écoles, quelques précisions...Tenez nous au courant si difficultés ou problèmes quelconques.**

**[LIRE ICI](#)**



## **SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook**



### **CALCULEZ votre retraite:**

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

### **PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !**

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

### **Lire la suite et modèle de lettre**

**SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>**

**Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)**

**Adresse : 34 avenue du docteur Ménard**

**06 000 Nice**

**Tél : 04 92 00 02 00**

**SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>**

**Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : [http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)**

